



Réussir la transition agroécologique et faire face au changement climatique

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud Est – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 10/2022

Date de révision : mois/année

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 547 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Les orientations retenues par les élus VIVEA d'AuRA pour le présent appel d'offre s'inscrivent dans le Plan Stratégique de VIVEA et dans la priorité 3 des Plans de Développement de la Formation dans les Territoires (PDFT) d'Auvergne et de Rhône-Alpes : « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal ». Elles s'inspirent des réflexions conduites par les élus VIVEA de la délégation Sud-Est et de diverses ressources existantes sur les thématiques de la **transition agroécologique et du changement climatique**.

Selon l'ORCAE (Observatoire Régional Climat Air Energie) d'Auvergne-Rhône-Alpes, « *l'évolution entre 1959 et 2017 des températures annuelles en Auvergne-Rhône-Alpes montre un net réchauffement en tout point du territoire régional (de +2°C en moyenne). Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario climatique considéré. Ces évolutions climatiques ont des répercussions sur les écosystèmes et les ressources naturelles, notamment sur la ressource en eau, la productivité végétale, la modification d'habitats et d'espèces, et la pollution de l'air. Elles ont aussi des répercussions sur les activités économiques, comme l'agriculture.* »

Dans ce contexte de forte variabilité (étés secs succédant à des étés pluvieux, printemps précoce versus printemps tardif, augmentation des températures, risque de diminution de la ressource en eau, modifications des dates de récolte...), les agriculteurs ont besoin de reconsidérer leurs systèmes de production et d'adapter leurs pratiques pour **avancer vers des systèmes agricoles plus résilients** techniquement, économiquement et socialement.

La sécheresse de cet été 2022 renforce nettement la **prise de conscience collective que l'eau est devenue une denrée précieuse qu'il faut préserver et partager**. L'agriculture a un rôle à jouer et des leviers multiples pour préserver la qualité de l'eau et gérer la quantité en eau pour un partage raisonné de la ressource.



S'engager dans une démarche de transition nécessite de mettre en œuvre des **changements** qui peuvent être importants à l'échelle du système d'exploitation (nouvelles pratiques, nouveaux équipements, nouvelles compétences) et qui s'appuient sur des **innovations**, existantes ou à trouver, ceci aussi bien sur le plan technique, organisationnel que partenarial. Or, de nombreuses activités de **recherche et développement** sont menées pour travailler sur la transition agroécologique des systèmes de production agricole, en valorisant les processus biologiques et les fonctions des écosystèmes, par exemple dans le cadre des projets PEPIT (Pôles d'Expérimentations agricoles Partenariales pour l'Innovation et le Transfert aux agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes), des projets CASDAR, des projets PSDR (COTRAE, ...), du projet AP3C (Massif Central), ... Mais les délais entre les travaux de la recherche et la diffusion de leurs résultats au niveau des entreprises agricoles sont souvent longs. Il paraît nécessaire de raccourcir ces délais en valorisant ces résultats dans l'accompagnement des agriculteurs, et notamment dans l'offre de formations leur étant destinée.

Les élus des 3 Comités VIVEA d'AuRA souhaitent donc élargir le public des agriculteurs.trices qui se forment pour **modifier leurs pratiques de production, dans le but de leur permettre d'être plus résilients face au changement climatique et moins dépendants de facteurs externes** à l'entreprise.

L'objectif général de l'appel d'offre

Au regard de ces enjeux, l'objectif du présent appel d'offre est de construire et de déployer une offre de formation visant à accompagner les agriculteurs.trices à **réussir leur transition agroécologique et à faire face au changement climatique pour pérenniser leur système de production.**

Cette offre de formation visera ainsi à toucher le plus grand nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, en ciblant particulièrement **le public jusqu'à présent peu sensibilisé à ces approches.**

Sur ces thématiques de formation relatives aux changements de pratiques techniques, il est important **d'aborder la formation avec une approche globale, systémique** de l'exploitation agricole.

Cette offre conduira ainsi les stagiaires à :

- objectiver la réalité du changement climatique en repérant ses impacts sur son système de production et identifier des pistes pour rendre leur système plus résilient
- repérer les leviers de résilience reposant sur les processus biologiques et biochimiques des systèmes de culture, des sols (microbiologie des sols...), et de l'eau
- aborder par l'approche systémique les changements de pratiques envisagés en appréciant les interactions entre les différents éléments du système de production (sol, eau, plante, animal, ...)
- sécuriser le changement de leurs pratiques en expérimentant

Ces formations, visant l'appropriation par les agriculteurs de pratiques nouvelles répondant aux enjeux de la triple performance (environnementale, économique et sociale), pourraient être



complétées par une formation leur permettant de savoir témoigner de ces pratiques auprès d'autres acteurs de la société.

2. Propositions attendues

Le public

Agricultrices et agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes de toutes les filières impactées par le changement climatique (élevage, grandes cultures, maraichage, viticulture, arboriculture, horticulture, pépinière).

Le recrutement du public

Dans l'objectif de favoriser la participation des agriculteurs.trices à ces formations, il est préconisé de **s'appuyer sur des dispositifs de développement** comme des journées techniques, des démonstrations de matériel, du conseil individuel, l'animation de communautés de pratiques -CETA, CUMA, GDA, groupes 30 000, DEPHY-, des groupes situés dans des zones à enjeux soumis à des contraintes ou injonctions (bassins versants, zones de captage, ...) ou des agriculteurs inscrits dans des démarches économiques soumises à cahier des charges (AOC, IGP, labels, HVE, ...).

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées reposeront à minima sur **l'implication d'un partenaire prescripteur de la formation ou sur des moyens de promotion spécifiques** pour recruter les stagiaires.

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *Public visé et zone géographique* ».

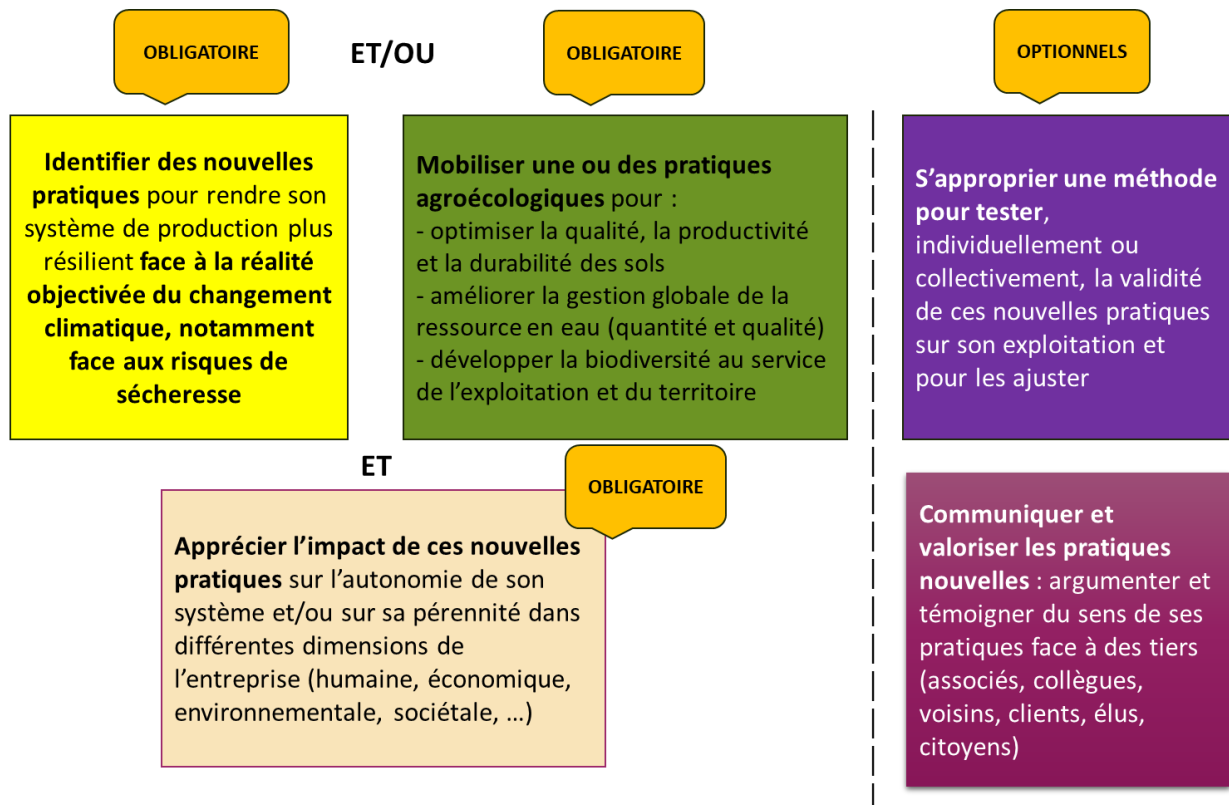
Le périmètre géographique

Auvergne-Rhône-Alpes



Les objectifs de formation

Le parcours de formation permettra aux participants de :



Les modalités pédagogiques

Les méthodes suivantes sont exigées pour toutes les actions de formations proposées :

- Mise en œuvre de méthodes pédagogiques **valorisant l'expérience des stagiaires**, permettant **l'analyse de leurs situations professionnelles**, **l'adaptation aux spécificités pédoclimatiques** pour renforcer leur implication dans le changement de pratiques.
- Utilisation des **ressources issues des réseaux de la recherche et de l'expérimentation** pour les notions de changement climatique et de transition agroécologique aux niveaux technique et approche systémique.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

La durée minimum de la formation est de **14 heures**.



Les modalités d'évaluation

Une évaluation spécifique des compétences acquises des stagiaires est préconisée. Elle reposera, en plus des compétences acquises, sur une **évaluation des changements de pratiques envisagés en lien avec la situation de chacun**. Cette évaluation devra être réalisée soit sur un temps conséquent lors de la formation (minimum 1 heure), soit grâce à une modalité particulière post-formation (questionnaire, entretien téléphonique,...).

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Il est exigé que les formateurs/intervenants justifient d'une **formation ou d'une expérience dans les domaines du changement climatique ou de la transition agroécologique**.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *Moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les actions de formation devront démarrer entre le **1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, et se terminer au plus tard le 31 mars 2024**.

Critères spécifiques du Comité VIVEA AuRA

Les formations visant aussi l'objectif « **Communiquer et valoriser les pratiques nouvelles** » avec une séquence de 2 heures minimum bénéficieront d'une valorisation financière d'un montant de 2 € par heure-stagiaire.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les compétences justifiées des formateurs ou intervenants définies dans cet appel d'offre spécifique

L'implication des organismes

Dans le but de donner envie au plus grand nombre d'agriculteurs.trices de se former pour faire face au changement climatique et réussir la transition agroécologique, VIVEA encourage les organismes de formation à **publier des articles, faire des vidéos, de témoignages de stagiaires relatant les plus-values de la formation pour eux et leur entreprise**. Un appui des conseillers.ères VIVEA est possible pour la rédaction de ces articles. Ils pourront aussi solliciter les organismes de formation pour avoir les coordonnées des formateurs et agriculteurs à interviewer.



4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 € TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 44 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les modalités d'évaluation définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Le critère spécifique du Comité VIVEA AuRA défini dans cet appel d'offre

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel



est à différencier ;

- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction, dans la priorité P3 « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal » de l'appel d'offre permanent du Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes (R084), en cochant l'Appel d'Offre Spécifique intitulé « Transition Agroécologique et Changement Climatique »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Estelle BERNARD

Conseillère 07, 26, 38

☎ 06.08.53.91.07

✉ e.bernard@vivea.fr

Guitty PICHARD

Conseillère 42, 43, 69

☎ 06.72.01.48.31

06.76.97.57.85

✉ g.pichard@vivea.fr

Franck PRADEL

Conseiller 03, 15, 63

☎ 06.77.15.55.95

✉ f.pradel@vivea.fr

Léa BERTHELIER

Conseillère 01, 73, 74

☎

✉ l.berthelier@vivea.fr